

Fonctions



L'Educateur technique spécialisé (ETS) est à la fois :

- **Enseignant technique** : il transmet ses compétences techniques (en menuiserie, mécanique, maçonnerie, blanchisserie, espaces verts, cuisine...) et fait acquérir des compétences sociales à un groupe, le plus souvent des personnes handicapées dans le cadre d'ateliers professionnels (des adultes en ESAT ou des jeunes en IME ou en ITEP).
- **Travailleur social** : sa mission est de transmettre des connaissances pour faciliter l'insertion ou la réinsertion socio-professionnelle des personnes.

Après de qui travaille-t-il ?



Majoritairement auprès d'enfants et d'ados

- **IME** (institut médico-éducatif)
 - ↳ **Handicap** : mental et/ou physique avec ou sans trouble associé
 - ↳ **Principe** : accueil en internat, semi-internat, externat ou en accueil temporaire. Terme générique qui regroupe plusieurs établissements.
 - **SEES** (section d'éducation et d'enseignement spécialisé) ex IMP. Age de 6 à 14 ans.
 - **SIPFP** (section d'initiation et de 1ère formation professionnelle) ex IMPro. Age de 14 à 20 ans. C'est principalement dans ce service qu'interviennent les ETS.
- **ITEP** (institut thérapeutique éducatif et pédagogique)
 - ↳ **Handicap** : pas de déficiences mentales, mais des difficultés psychologiques, des troubles du comportement...
 - ↳ **Age** : 6 à 18 ans
 - ↳ **Principe** : accueil en internat ou semi-internat

➤ **Mais aussi** : ESAT (établissement et service d'aide par le travail - ex CAT auprès d'adultes handicapés) ; CER (centre éducatif renforcé) ; CEF (centre éducatif fermé) ; CAJ (centre d'activités de jour) ; Foyer d'accueil de jour ; Foyer de vie ; Prévention spécialisée ; SIAE (structure d'insertion par l'activité économique) ; CHRS...

Table des matières

Fonctions	p1
Conditions de travail.....	p4
Marché de l'emploi.....	p5
Formations.....	p6



Marc, formateur

Il existe plusieurs types d'établissements ESAT, IME, SIPFP (ex IMPro), ITEP... dont les publics, les objectifs, les moyens et les professionnels sont différents. Mais ces établissements sont parfois regroupés dans un seul lieu, ce qui ajoute un peu à la confusion. Par exemple, les SIPFP font partie des IME et un IME peut être regroupé avec un ITEP...

A partir de 6 ans, un enfant qui souffre d'une déficience mentale peut être orienté vers un IME, puis à 14 ans, s'il en a les capacités, en SIPFP. Le SIPFP, intégré à l'IME, dispense des apprentissages scolaires, mais aussi préprofessionnels avec des apports techniques. C'est dans ce cadre qu'on trouve des ETS, rarement des moniteurs d'atelier. Puis, à 20 ans, le jeune adulte, s'il en a les compétences, peut partir en ESAT où il aura vraiment un rôle de travailleur. Il aura une production à assurer sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier, lui-même encadré par un ETS pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets professionnels. A 20 ans, si le jeune n'a pas les capacités d'aller en ESAT, il peut être orienté vers un foyer de vie, en centre d'accueil de jour, voire un FAM.

Les enfants qui n'ont pas forcément de déficience mentale, mais plutôt des difficultés psychologiques (troubles du comportement, troubles de la personnalité...) sont orientés vers l'ITEP, puis peuvent être orientés en ESAT à l'âge adulte, à défaut d'une réinsertion en milieu dit ordinaire de travail. En ITEP, là encore on peut trouver des ETS, mais pas de moniteurs d'atelier.

Après l'ESAT, vers 60 ans, la personne sera accueillie en foyer de vie et foyer d'hébergement par exemple.

Mais, dans la réalité, ce n'est pas aussi linéaire ou aussi simple. Il peut arriver qu'un jeune reste en SIPFP à plus de 20 ans en attendant d'avoir une place en ESAT. Ce n'est pas une situation facile à gérer pour les établissements car se côtoient des enfants et des jeunes adultes. C'est pourquoi certains IME mettent en place des ateliers spécifiques pour maintenir certains acquis et poursuivre la préparation à la vie professionnelle. Dans ce cas uniquement, on trouve des moniteurs d'atelier.

A cela s'ajoutent de grandes disparités entre les différentes associations qui gèrent ces établissements. Certaines privilégient l'épanouissement individuel à travers une activité technique de production (développement des compétences professionnelles), d'autres mettent l'accent sur l'épanouissement dans les relations sociales que l'activité permet. La taille de l'établissement a aussi une influence : dans une petite structure, le moniteur d'atelier est plus polyvalent, il va peut-être être en contact avec les clients... Dans un établissement de taille importante, la hiérarchisation est plus présente



Quelles différences avec d'autres métiers ?

	Educateur technique spécialisé	Moniteur d'Atelier
Quel niveau ?	Niveau III (Bac+2)	Niveau IV (Bac)
Où travaille-t-il ?	En ESAT, en IME, en CHR... partout où une technique peut servir de support à un atelier (professionnel ou non)	Essentiellement en ESAT
Auprès de qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Personnes handicapées ou en difficultés sociales (enfants ou adultes) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes handicapées (plutôt adultes) Groupe souvent identique pendant de nombreuses années
Que fait-il ?	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement d'ateliers : la technique utilisée sert de support Coordination de plusieurs ateliers et de plusieurs moniteurs d'atelier Mise en place d'une pédagogie pour atteindre des objectifs professionnels, personnels... 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement d'ateliers techniques <p>Ce métier fait l'objet d'une fiche sur le site de la MIP : www.mip-louhans.asso.fr</p>

	Encadrant technique d'insertion	Moniteur Educateur	Educateur spécialisé
Quel niveau ?	Niveau IV (Bac)	Niveau IV (Bac)	Niveau III (Bac+2)
Où travaille-t-il ?	En SIAE (structure d'insertion par l'activité économique)	En Foyer d'hébergement, Foyer de vie, MAS (maison d'accueil spécialisé), FAM (foyer d'accueil médicalisé), MECS (protection de l'enfance), IME, SESSAD...	En Foyer d'hébergement, Foyer de vie, MAS (maison d'accueil spécialisé), FAM (foyer d'accueil médicalisé), MECS (protection de l'enfance), IME, SESSAD, Service de protection de l'enfance...
Auprès de qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Personnes en difficultés sociales (plutôt adultes) Groupe qui se renouvelle régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> Tout public en difficulté sociale, physique ou psychique (enfants ou adultes) 	<ul style="list-style-type: none"> Tout public en difficulté sociale, physique ou psychique (enfants ou adultes)
Que fait-il ?	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement d'ateliers techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Un soutien dans le quotidien : animation d'ateliers (expression orale ou corporelle, dessin...), assistance lors des repas voire de la toilette, soutien scolaire pour les enfants... 	<ul style="list-style-type: none"> Missions proches de celles du Moniteur Educateur mais approche plus globale (conception et mise en place de projets...) Ecriture de synthèses Souvent en situation d'encadrer un service Lien avec les partenaires extérieurs
Fiche métier	Tous ces métiers font l'objet d'une fiche métier sur le site de la MIP : www.mip-louhans.asso.fr		

Marc, formateur et ancien ETS

Avant de devenir formateur et de s'occuper des filières « Moniteur d'Atelier » et « Educateur technique spécialisé » (ETS), Marc a exercé sur le terrain en tant qu'ETS.

Son expérience et sa position actuelle lui permettent de prendre du recul par rapport à ces deux métiers qui ne cessent d'évoluer. « Rien n'est figé. En tant que formateur et au contact des stagiaires, je le constate vraiment. Le diplôme de Moniteur d'Atelier vient d'être réformé, celui d'Educateur technique spécialisé l'a été en 2006 et devrait l'être dans les années à venir avec la réforme des diplômes en travail social. »

Les établissements

Nous demandons à Marc comment évoluent ces deux métiers et quelles sont les tendances : « Il n'existe pas une seule réponse. Il faut bien comprendre que les secteurs du handicap et des difficultés sociales et familiales recouvrent de nombreux publics aux pathologies et difficultés variées, d'où des établissements différents avec des vocations et des fonctionnements qui leur sont propres. »

Moniteur d'Atelier

Un moniteur d'atelier travaille à 90% en ESAT. Depuis les lois de 2002 et 2005 réformant le secteur médico-social, les ESAT voient le public accueilli évoluer : les personnes souffrant de troubles mentaux (sans déficience intellectuelle), ayant eu un parcours de formation, professionnel et social en milieu ordinaire intègrent les ESAT qui accueilleraient auparavant majoritairement des personnes souffrant de déficience intellectuelle (avec ou sans trouble associés). Pour un moniteur d'atelier, cette mixité peut être compliquée à gérer : il est face à des personnes qui sont parfois techniquement plus compétentes que lui ou qui ont plus d'expérience ; les attentes et les besoins à satisfaire, dans un même espace, sur une même activité, sont très variés. »

Educateur technique spécialisé

Les ETS, beaucoup moins nombreux, peuvent exercer dans des établissements (ESAT, ITEP, SIPFP...) et auprès de publics plus variés (enfants, adolescents, adultes, ; handicap, difficultés sociales et familiales) : ESAT, ITEP, SIPFP... « Malheureusement c'est une profession mal connue par les établissements. Par exemple, de nombreux CHR ont développé des ateliers de rénovation de logements. Pour autant, ils n'ont pas de postes d'ETS. Un ETS doit souvent s'imposer, montrer ce qu'il peut apporter de différent. Pendant la formation, les futurs ETS doivent effectuer plusieurs stages et nous avons vu de belles réussites. L'un d'entre eux est parti dans un établissement qui connaissait mal la fonction d'ETS. Il avait en charge un groupe de jeunes qu'il devait emmener quelques jours sur un petit chantier pour des travaux de rénovation. A son retour, le directeur lui a fait part de sa surprise : d'habitude les autres professionnels reviennent vite car il y a toujours un problème, il manque du matériel... Grâce à son expérience technique et à sa formation, l'ETS sait comment préparer, organiser et animer ce genre de chantier. »



Le métier d'ETS

En plus des missions et objectifs qu'il a en commun avec le Moniteur d'atelier, son activité est orientée vers la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets. Il doit tenir compte des difficultés de chacun, des exigences de la production, tout en veillant à une progression des apprentissages.

● **Accompagnement éducatif**

- Mise en place d'activités techniques et professionnelles en incluant une notion de progression (à court et à long terme)
- Construction d'une pédagogie en utilisant une technique professionnelle comme support
- Développement d'une relation éducative personnalisée en s'appuyant sur cette activité technique et professionnelle
- Accompagnement de la personne pour l'aider à s'insérer dans l'univers professionnel, technique et social
- Création d'une dynamique de groupe favorisant l'épanouissement de chacun

● **Encadrement technique de la production**

- Organisation de l'environnement technique en fonction du handicap ou des difficultés des personnes
- Encadrement, organisation et animation d'une équipe de travail
- Gestion de la production en garantissant une approche sociale, éducative et technique tout en en assurant la continuité, le suivi et l'évaluation
- Equilibre entre les exigences économiques de la production et une approche sociale et éducative de la personne
- Transmission de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle

● **Elaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion**

- Élaboration et mise en œuvre de projets d'insertion professionnelle (projet de vie, projet professionnel...)
- Etablissement d'un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle
- Développement d'une démarche d'initiation et de formation adaptée au handicap ou aux difficultés des personnes
- Mise en place d'un cadre pour aider les personnes à se construire une identité professionnelle
- InSCRIPTION du projet de formation dans une démarche partenariale

Selon où il exerce, les missions de l'ETS peuvent être différentes :

- **Après d'adultes handicapés en ESAT** : il a surtout un rôle de coordonnateur et de superviseur.
- **Après de jeunes handicapés (en IME, ITEP...)** : il est plutôt animateur et organisateur (voir le témoignage de Valérie et de Dimitri).

Possibilité de découvrir le métier lors de stages

Pour les **demandeurs d'emploi** : mesure de Pôle Emploi qui s'appelle une PMSMP et permet de bénéficier d'une convention de stage (voir avec Pôle Emploi).

Pour les **salariés** (et demandeurs d'emploi) : possibilité de bénéficier d'une convention de stage dans le cadre d'une préparation au concours d'entrée avec Lesocial.fr (www.lesocial.fr).

Au sein d'une équipe pluri professionnelle, il doit savoir transmettre des informations, faire un travail de coordination...

En consultant les offres d'emploi, nous avons constaté surtout des embauches auprès de jeunes et très peu auprès d'adultes handicapés en ESAT. « En 10 ans les embauches d'ETS en ESAT sont devenues plus rares : les postes ont été occupés par des moniteurs d'atelier qui ont évolué et sont devenus pour certains ETS en cours d'emploi. Aujourd'hui, j'ai l'impression que les établissements sont en train de changer d'avis et de réinscrire la fonction d'ETS en ESAT, notamment en regard au droit à la formation tout au long de la vie pour les personnes en ESAT et au développement (en quantité et en qualité) des projets socio-professionnels. Normalement en ESAT, on trouve les moniteurs d'atelier qui gèrent les ateliers et un moniteur d'atelier principal qui coordonnent leur activité et les projets des usagers. Le développement des activités de production (de biens ou de services) viennent modifier les organisations des ESAT. La fonction de l'ETS réapparaît dans les ESAT pour la mise en place de la formation professionnelle (en interne ou par des prestataires), pour la validation des acquis de l'expérience (RAE, RSFP...) en lien aux orientations économiques des ESAT. »

La technique comme support

En ESAT, un moniteur d'atelier utilise la technique comme un outil de travail : il a des objectifs de production, des impératifs en termes de délai, de qualité, de quantité... Il doit être capable de transmettre ses connaissances et des gestes professionnels, d'adapter les postes en fonction des possibilités de chacun... « Bien souvent, il est lui-même acteur, c'est-à-dire qu'il ne fait pas que superviser, il participe soit parce qu'il est le seul à pouvoir réaliser certains gestes particulièrement techniques ou pour des raisons de sécurité, soit pour s'assurer d'obtenir un certain rendement. Il ne faut donc pas se tromper quand on s'oriente vers ce métier : une personne qui a des problèmes de santé, de dos... peut avoir des difficultés car il ne sera pas dispensé de faire des gestes techniques. Il ne faut pas oublier qu'il travaille avec des personnes qui pour certaines ne peuvent pas se pencher, porter des charges lourdes... C'est à lui de trouver les moyens de compensation.

La technique maîtrisée par le moniteur doit être en rapport avec les besoins de l'ESAT et de ses clients. Le moniteur d'atelier a une vision utilitariste de sa technique. Il a de réelles compétences en organisation de la production : organisation du travail, explications, transmission des gestes techniques tout en tenant compte de critères tels que l'ergonomie, la sécurité... Il doit s'adapter à chacun en tenant compte de ses difficultés, pour cela il peut fabriquer des gabarits, des aides mémoire... »

L'ETS, lui, utilise la technique comme une structure de médiation, un moyen d'accrocher, de faire participer, de transmettre et d'apprendre. « En SIPFP ou en ITEP par exemple, l'ETS n'a pas forcément pour but de professionnaliser les jeunes. La question de la production ne doit pas être une difficulté supplémentaire, mais un moyen de l'accompagnement. Un lieu de travail est un lieu de socialisation. Ce qui importe, c'est de savoir comment utiliser sa technique pour développer une pédagogie. Il accompagne les personnes pour atteindre un but qui n'est pas forcément une production (sur le plan quantitatif du terme). L'ETS doit réfléchir en amont à ce qu'il veut faire, comment, pourquoi... Il a une marge de manœuvre plus importante que le moniteur d'atelier à qui sont imposés des objectifs de production. Je vous donne un exemple : un ETS, ancien électricien, a proposé un atelier électricité à des jeunes présentant de forts troubles du comportement, ne pouvant tenir en place plus de quinze minutes. Cela paraissait ambitieux et pourtant ça a marché. Il ne leur a pas dit : venez, je vais vous apprendre à faire de l'électricité. Il a installé différents



Conditions de travail

- L'ETS travaille avec d'autres travailleurs sociaux (psychologues, responsables, conseillers en économie sociale et familiale...). Il participe aux réunions d'équipe au cours desquelles un point est fait sur chacune des personnes suivies. Ensemble, ils discutent des difficultés rencontrées, de leurs observations, des projets.
- Il est souvent en situation de travail en atelier ou en chantier : port de charges, utilisation d'outils, postures de travail (à genou, debout...)

Qualités requises

- Disponibilité, sens de l'écoute et de l'observation pour déceler d'éventuels problèmes.
- Pédagogie, goût pour transmettre ses connaissances
- Capacités d'adaptation (au handicap, aux difficultés, aux problèmes de compréhension...)
- Patience et ne pas avoir peur de se répéter à de nombreuses reprises.
- Capacités d'encadrement. Il doit savoir gérer un groupe en alliant fermeté (pour faire respecter des consignes) et compréhension (ce ne sont pas des salariés « traditionnels »). Il doit pouvoir calmer une personne en crise et rassurer un groupe.
- Aimer le travail d'équipe
- Savoir prendre du recul et se remettre en question pour proposer de nouveaux projets.
- Bien résister à la pression due aux impératifs de production tout en ne la faisant pas ressentir aux travailleurs (surtout en ESAT, l'impératif de production n'est pas demandé auprès d'enfants en IME ou en ITEP).

Salaire

Le salaire dépend de la convention collective de l'établissement dans lequel exerce le Moniteur d'atelier ou l'Éducateur technique spécialisé.

- Convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 : Educateur technique spécialisé : 1 765, 81€ brut en début de carrière (au 01/04/13)

équipements et grâce à son approche, il a permis à ces jeunes en quelques heures seulement de réaliser un va et vient entre deux interrupteurs de manière intuitive sans connaissances techniques. Il leur a montré des choses, il les a laissés essayer, faire des erreurs, expérimenter... »

Marc nous donne d'autres exemples : « une de nos élèves en formation ETS était peintre en bâtiment. Elle a fait un stage en ITEP. Elle a expliqué aux jeunes qu'elle allait repeindre un des couloirs et faire une fresque. Ceux qui le souhaitaient pouvaient venir. Au début, personne ne participait, mais certains jeunes sont restés pour l'observer en train de travailler. Au fil du temps, il y a eu des échanges. L'un des jeunes lui a dit qu'il savait déjà faire car il aidait souvent un de ses oncles. L'ETS et lui ont pu discuter d'égal à égal sur leurs techniques. Là, elle avait fait le choix de laisser beaucoup de libertés, parfois il faut imposer des règles, des repères. Tout dépend de l'objectif. Nous avons aussi eu le retour d'un ETS qui a utilisé ses compétences en menuiserie (d'organisation, de planification, de méthodologie) pour proposer un atelier légo technique : via le côté ludique, il a introduit la notion de pièces, de notices, de consignes... »

La transmission

Un moniteur d'atelier va accompagner, transmettre au sein de son atelier dans un objectif de production précis. « Il peut proposer des séances de formation, mais ce sont des moments courts qui correspondent à un besoin précis. Il doit structurer son intervention pour être compris en quelques minutes : quels objets, pour faire quoi, comment... Il utilise, tout comme l'ETS, une activité technique ou à travers une séance d'apprentissage pour permettre à la personne accueillie de mettre au travail des compétences sociales, relationnelles (travailler seul, travailler en équipe, rendre compte d'une difficulté...).

Un ETS prépare des séances aussi, mais va plus loin, il construit dans la durée des séquences de formation. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre un geste, mais de développer des compétences qui ne sont pas nécessairement techniques. »

Le projet de vie

Depuis quelques années, il faut mettre en place pour chaque personne un projet de vie qui englobe un projet professionnel. « Cela existait déjà, mais ce n'était pas formalisé de la même manière, ce qui est assez déroutant pour les moniteurs d'atelier. C'est aussi quelque chose de difficile à faire passer auprès des travailleurs en ESAT, surtout ceux qui ont 40-60 ans et qui ont toujours vécu en institution. Maintenant on leur demande d'exprimer des envies, des besoins... Ce projet professionnel est révisé tous les ans. Les objectifs fixés sont multiples (évolution de compétences, travail sur l'insertion...) et peuvent être plus ou moins ambitieux selon la personne : une personne très autonome qui remplace le moniteur d'atelier en son absence va être encouragée à développer des compétences pour essayer de partir en milieu ordinaire, un autre qui a passé 20 ans dans un atelier peut souhaiter aller dans un autre atelier où ses compétences seront transposables. Pour un autre, l'objectif sera simplement d'arriver sans crainte dans les vestiaires.

L'idée de progression est vraiment au cœur du projet. Chaque année, on réajuste, on réoriente... Car le projet peut être freiné pour de multiples raisons.

Une des grandes différences entre le moniteur d'atelier et l'éducateur technique spécialisé se situe au niveau de ce projet : un moniteur d'atelier participe à son élaboration en faisant part de ses observations, de ses idées, alors qu'un ETS élabore et met en œuvre véritablement le projet, il a une vision plus globale. »

- Effectif : 5 000 environ en France
- Les ETS sont difficiles à localiser avec précision.
- Ils exercent :
 - Majoritairement en SIPFP (ex IMPro) et ITEP
 - Et dans une moindre mesure en CER (centre éducatif renforcé), CEF (centre éducatif fermé), CAJ (centre d'activités de jour), Foyer d'accueil de Jour, foyer de vie, Prévention spécialisée, en SIAE (structure d'insertion par l'activité économique).
 - Quelques postes dans le secteur social (CHRS...).
- En ESAT : ayant quelque peu « disparus » ces dernières années au profit des moniteurs d'atelier, ils tendent à réapparaître notamment sur des fonctions de coordination des projets professionnels des usagers en lien avec les moniteurs d'atelier.

▶ Les employeurs exigent de l'expérience et un diplôme technique.

▶ Certains établissements rencontrent de grandes difficultés pour recruter des ETS (manque de personnes formées) et prennent parfois, à défaut, des moniteurs d'atelier, des moniteurs éducateurs ou éducateurs spécialisés ayant des compétences techniques.

● Offres d'emploi

- Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) : code Rome « K1203 » ou mot-clés « éducateur technique spécialisé ».
- CREAL Rhône-Alpes (qui recense aussi les offres pour la Bourgogne Franche-Comté) : www.creai-ra.com

▶ Possibilité d'envoyer des candidatures spontanées aux établissements. Annuaire disponible pour la Bourgogne Franche-Comté : www.creai-bfc.org (rubrique « Annuaire et ressources »).

Exemple d'une offre d'emploi d'Éducateur technique spécialisé en menuiserie

Au sein du SIPFP, vous travaillez en collaboration avec un coordinateur et sous la responsabilité d'un Responsable de service.

Vos missions :

- Prendre en charge l'atelier Menuiserie pour un groupe de 16 adolescents en situation de handicap
- Mettre en œuvre le projet personnalisé et assurer la référence éducative
- Dispenser une formation professionnelle par l'apprentissage de savoir-faire en s'adaptant à chacun des aspects de leur handicap
- Contribuer à l'acquisition de gestes professionnels adaptés en lien avec l'utilisation des machines et des outils
- Organiser le travail du groupe, résoudre les conflits
- Assurer la relation avec le jeune et sa famille
- Poursuivre et développer des projets avec les partenaires extérieurs
- Assurer l'encadrement technique de la production de l'atelier (achats/devis/contacts clients)
- Participer aux réunions de l'établissement
- Rédiger des écrits professionnels

Votre profil : Diplôme d'Etat d'Éducateur technique spécialisé + 1 an d'expérience (en menuiserie et dans le milieu du handicap)





Valérie, directrice adjointe d'un IME/ ITEP et Dimitri, ETS

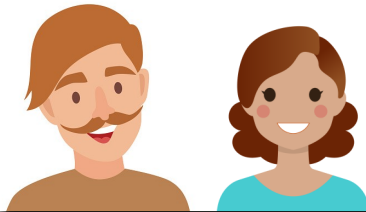
L'établissement

L'établissement qui regroupe un ITEP, un IME et un SESSAD, accueille 120 jeunes et emploie 67 personnes. « Jusqu'en 2015, nous étions gérés par une petite association, nous explique Valérie, depuis nous avons connu une fusion / absorption. Cela a changé notre organigramme de fonctionnement. L'établissement est géré par d'un directeur de pôle responsable de plusieurs structures. Sur place, je suis chargée de la gestion de l'établissement par délégation.

Les enfants sont accueillis à partir de 12 ans et sont en cours ou en atelier de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Valérie : « certains enfants rentrent le soir chez eux, d'autres sont en internat chez nous. Tout dépend de l'éloignement de leur famille, de leurs besoins d'indépendance ou d'autonomie...

L'équipe

L'établissement a des postes avec des équipes techniques (ETS) pour les ateliers, éducatives (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs) pour l'accompagnement au moment des repas et des loisirs, thérapeutiques (psychologues et un médecin psychiatre 8h par semaine), sans oublier les enseignants spécialisés. Chacun a son rôle, mais un même but : aider les jeunes pendant qu'ils sont dans l'établissement et préparer leur avenir.



L'ITEP

L'ITEP accueille 27 enfants souffrant de troubles du comportement, de la personnalité... Ce sont des enfants qui s'expriment souvent par la violence, qui ont peur du vide, de l'inactivité. Il ne faut laisser aucun temps de flottement, car c'est pour eux une source d'angoisse. C'est pourquoi il ne faut pas de temps mort, ils ne doivent pas non plus sentir que l'ETS est dans le flou, insiste Valérie. Je demande aux ETS de savoir dès le lundi ce qu'ils vont faire toute la semaine, avec un déroulement par quart de journée. Cela peut apparaître comme un contrôle de ma part, mais c'est nécessaire vu notre public. Contrairement à un enseignant classique, nous n'avons pas un programme strict à suivre, l'ETS est très libre dans son approche, ses objectifs, en lien avec le projet d'établissement.

Les enfants de l'ITEP ont souffert par contre d'un problème d'insécurité (affective, matérielle...) et ont peur d'être oubliés. Certains jeunes n'aiment pas être touchés par exemple, ils prennent cela pour une intrusion. En plus d'avoir des troubles du comportement, ils ont aussi les mêmes problèmes que les autres adolescents, dit en souriant Valérie. C'est un public assez difficile à appréhender car, plus vous leur donnez de l'affection ou de l'attention, plus ils ont peur, mais plus ils en ont besoin et en redemandent. En tant que professionnel, il faut vraiment réussir à prendre de la distance pour ne pas sur-réagir, mais se protéger en relativisant.

Nous n'accueillons pas d'enfants autistes qui sont accueillis dans des unités spécialisées pour ce public : il faudrait adapter l'environnement, les lumières, les espaces... C'est complètement différent », rappelle Valérie.

L'ITEP propose 2 ateliers : Cuisine, Espaces Verts. « Nous avons 3 postes d'ETS. Nous avons eu un poste vacant l'année dernière et nous avons eu beaucoup de mal à recruter. C'est très difficile d'embaucher des ETS car ils sont peu nombreux et chaque année il y a de moins en moins de personnes formées. C'est un vrai problème, car cette formation est très importante pour avoir des connaissances sur les pathologies, savoir construire une pédagogie avec une progression, mais aussi avoir un regard éducatif. Malheureusement, beaucoup apprennent sur le tas. Ils sont souvent très motivés, mais il y a un manque certain. Nous avons par exemple embauché pour ce poste quelqu'un relevant plutôt du profil de moniteur d'atelier, Dimitri un ancien mécanicien. Heureusement, il est de bonne volonté et a une très bonne approche avec les enfants. Mais, faute de temps, je ne peux pas l'encadrer comme je le voudrais. »

Dimitri nous explique son arrivée à l'ITEP : « j'aimais mon métier de mécanicien et je travaillais au sein d'une bonne équipe, mais un problème au dos m'a poussé à envisager une reconversion. J'ai fait une semaine de test à l'ITEP et j'ai tout de suite accroché. L'idée de pouvoir continuer à faire de la mécanique tout en transmettant mes connaissances et en aidant des jeunes m'a plu. J'ai retrouvé un vrai esprit d'équipe avec les jeunes. Comme je suis très bricoleur et que j'aime entretenir mon jardin, m'occuper aussi de l'atelier espaces verts ne me posait pas de problème. Cela permet aussi de faire des choses variées. »



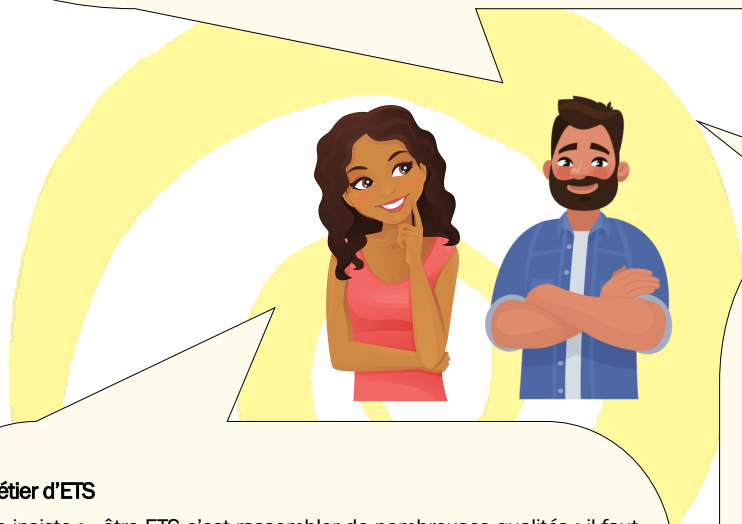
L'IME

Les enfants en IME sont très différents de ceux en ITEP : « nous en accueillons 72 qui souffrent de déficiences intellectuelles plus ou moins importantes, explique Valérie. Ce sont des jeunes en général plus dociles, qui sont beaucoup moins dans la violence. La principale difficulté est de se faire comprendre. Quand je suis arrivée, je n'avais pas beaucoup d'expérience auprès de ce public. Quand j'allais les voir, tout se passait bien, ils restaient calmes et avaient l'air content. Je pensais bien faire mon travail. Mais l'équipe est venue me voir pour me dire qu'ils ne comprenaient pas du tout ce que je leur disais. Il a fallu que j'adapte mon vocabulaire, ma manière de faire. Il faut trouver d'autres mots, d'autres codes pour communiquer.

Ici nous avons des jeunes qui ont des déficiences plutôt légères. Nous essayons d'avoir un groupe relativement homogène. Pour un jeune avec des déficiences plus lourdes, je l'oriente vers un autre IME du secteur qui est plus adapté pour ce type de public. Nous avons accueilli pendant 1 an une jeune qui ne communiquait pas et restait prostrée dans son coin. C'était très difficile pour elle, pour les autres enfants et pour nous. Elle est partie chez nos collègues. J'ai pris de ses nouvelles récemment, elle va beaucoup mieux, elle est plus à l'aise dans ce groupe et fait même un peu d'humour. Il ne faut pas oublier que toutes les déficiences mentales ne sont pas les mêmes et les jeunes voient bien la différence : on n'a pas les mêmes capacités quand on a un QI de 67 ou de 30. L'objectif est vraiment d'aider ces jeunes, mais sans les mettre en difficulté en leur demandant trop. Avec des déficients plus lourds apparaissent d'autres difficultés pour les éducateurs : c'est bien plus compliqué de dynamiser le groupe. »

L'IME propose 7 ateliers : horticulture, espaces verts, maraîchage, cuisine, hygiène service, fair-play lingerie et un atelier polyvalent pour les jeunes les plus en difficulté. « Nous avons 7 postes d'ETS sur l'IME. »

Valérie doit toujours veiller à ce que l'activité en atelier ne pose pas de problème de sécurité : « en-dessous de 16 ans, on ne peut pas utiliser certaines machines, d'autant plus avec le public avec lequel on travaille. C'est un problème dans le sens où beaucoup de choses sont potentiellement dangereuses, pourtant il faut bien qu'on prépare les jeunes à travailler soit en ESAT, soit dans le milieu ordinaire. J'ai, par exemple, fermé l'atelier bois car les machines posaient vraiment un problème de sécurité. Quand l'ETS arrive tous les matins en s'inquiétant sur ce qui pourrait arriver, il ne peut pas travailler sereinement et les jeunes n'ont plus. »



Le métier d'ETS

Valérie insiste : « être ETS c'est rassembler de nombreuses qualités : il faut avoir la fibre éducative et la fibre professionnelle, être capable de prendre en charge un groupe tout en tenant compte de chacun, savoir transmettre sa passion ou sa technique tout en adaptant son vocabulaire... »

Dimitri confirme : « il faut vraiment s'adapter aux enfants. Au début, j'étais un peu frustré car je trouvais que les activités menées avec les jeunes n'avancèrent pas vite. En discutant avec mes collègues, j'ai réalisé qu'en fait c'était déjà très bien. Il faut vraiment se mettre à leur rythme, prendre le temps. Je fixe des objectifs, puis d'autres.

Par exemple, certains ont des difficultés pour utiliser un tournevis : ils ne savent pas dans quel sens le prendre, comment mettre la vis, dans quel sens tourner... Je leur montre autant de fois que nécessaire, jusqu'à ce que ce soit acquis. Au début, je leur disais « dans le sens des aiguilles d'une montre ». C'était une erreur, ils ne comprenaient pas, maintenant je dis « vers la gauche » ou « vers la droite » et ça va mieux. J'adapte mon vocabulaire. Je vulgarise les termes et je ne rentre pas dans des détails trop complexes pour eux. Par exemple, je simplifie l'explication sur le mécanisme du système d'allumage. Je leur explique que l'essence crée une étincelle... Je ne parle pas des bougies. »

Valérie : « un ETS doit savoir dans quel cadre il évolue et, sans formation, il a un réel manque de connaissances par rapport au cadre juridique dans lequel il intervient. Nous devons justifier de plus en plus ce que nous faisons, d'où l'importance de tout écrire, de garder des traces, ce que les ETS ont parfois du mal à faire. »

Construire une progression pédagogique

Les jeunes, après 20 ans, peuvent partir pour le milieu ordinaire, notamment en trouvant des contrats en alternance, ou en ESAT.

L'ETS doit amener les jeunes à acquérir des gestes professionnels, même si on ne parle pas à proprement parler de l'apprentissage d'un métier et que les ateliers sont souvent avant tout un support pédagogique. L'objectif est qu'ils puissent soit occuper un poste en ESAT par la suite, soit trouver un emploi en milieu ordinaire. L'ETS est donc amené à construire une progression pédagogique pour chacun, de manière à le préparer à la sortie de l'IME. C'est la différence avec un moniteur d'atelier en ESAT par exemple.

Valérie : « c'est important également de noter ce que fait le jeune en atelier quotidiennement, sinon on ne peut pas vraiment constater son évolution. Par exemple, en cuisine, il faut indiquer si le jeune arrive à éplucher une carotte et comment il procède. Il existe une technique professionnelle d'épluchage et c'est ce geste technique que nous voulons qu'il apprenne. Si rien n'est noté, impossible de savoir si le jeune a progressé. »

Dimitri : « j'ai un cahier dans lequel je prends des notes tous les jours. C'est assez bref : je note si l'enfant est arrivé à l'heure, s'il s'est bien changé, comment a été sa mise au travail... Ensuite, je regarde s'il arrive à rester concentré et motivé dans la durée, s'il respecte les règles et les consignes, s'il progresse, s'il range les outils... Je suis référent de 6 jeunes, je sers de relais auprès des parents pour leur dire ce qui se passe. Je peux les contacter par téléphone, je mets aussi des mots dans le cahier de liaison de l'enfant. »



La gestion du groupe pendant les activités

Dimitri : « en espaces verts, sur le principe, chacun a une tâche à réaliser : l'un arrache des racines d'un buisson, un autre enlève les pierres d'un massif, un autre déracine plus loin et un dernier arrache des bambous. Je les surveille tous avec mon collègue. Chaque enfant a son espace pour éviter les gestes malheureux. En mécanique, on peut créer des duos. On tente une fois, on observe, on refait un essai... Si l'équipe fonctionne bien, on les mettra à nouveau ensemble sur d'autres tâches. Au contraire, on sait que certains jeunes ne s'entendent pas du tout. Inutile d'aller au conflit. »

Dimitri amène progressivement les jeunes à utiliser des outils plus dangereux : « nous avons un taille haie électrique. Au départ, c'est moi qui l'utilise, je leur montre. Puis, je les accompagne et petit à petit je leur laisse de l'autonomie tout en gardant un œil sur eux. »

Un travail en binôme

Dimitri travaille toujours en binôme avec un membre de l'équipe éducative. « J'ai imposé la création de ces binômes, nous explique Valérie, car elle permet un meilleur encadrement des jeunes. Les ETS peuvent s'appuyer sur les connaissances des éducateurs et vice-versa. »

Dimitri est convaincu par cette organisation : « avant je gérais un groupe tout seul, maintenant nous sommes deux, c'est plus rassurant et confortable. Par exemple ce matin, nous avons senti les jeunes tendus, nous avons pu les séparer en deux groupes dans des pièces différentes. Nous apportons chacun nos connaissances et compétences. Pour l'aspect technique, évidemment c'est moi qui organise et anime. »



Les temps de réunion

L'équipe se réunit plusieurs fois par semaine en réunion : « nous avons 1h de réunion clinique tous les mardis avec un psychologue et 3h le vendredi. Nous faisons aussi de l'analyse de pratique une fois par mois avec un psychologue qui vient de l'extérieur, explique Valérie. »

Chaque jeudi nous nous réunissons 1h30 pour aborder le cas d'un jeune en particulier : nous faisons le point sur son projet individuel, nous réajustons en fonction des observations de chacun, des envies de la famille et de l'enfant. C'est un secteur où nous devons sans cesse nous remettre en question. C'est l'avantage du travail en équipe, on peut discuter, écouter d'autres points de vue. »

« Au début, nous confie Dimitri, je n'étais pas très à l'aise en réunion. Je n'avais pas du tout cette habitude dans mon précédent travail. Maintenant, je m'exprime davantage, je comprends mieux ce que peuvent m'apporter ces temps de concertation. »

L'organisation de la journée

Les jeunes ont un atelier de référence en fonction de leur projet, de leurs capacités...

Valérie : « en ITEP, chaque ETS est référent de 14 jeunes environ, mais il ne les a pas tous en même temps. En général, il a des petits groupes qui vont de 2 à 5 jeunes. En IME, un ETS a des groupes plus importants de 4 à 9 jeunes. Les plus jeunes vont surtout en classe et plus ils grandissent, plus on introduit des temps en atelier. Les plus âgés sont à part : ils font des stages en immersion. »

Dimitri : « nous travaillons en fonction des demandes des autres ateliers ou de l'établissement : réparer un appareil pour un atelier de l'IME, faire l'entretien de certaines plates-bandes... Par exemple, là, nous avons un projet de jardin carré. Avec l'enseignant spécialisé, les jeunes vont travailler sur les mesures et nous, nous allons mettre en pratique et fabriquer. Il est important qu'il y ait une cohérence entre l'enseignement scolaire et la pratique sur le terrain. »

Dimitri nous montre l'emploi du temps de la semaine affiché sur le tableau de l'atelier : « nous avons un nouvel emploi du temps depuis lundi. C'est bien que les jeunes le voient, ça leur donne des repères. En général, je leur explique le déroulement par demi-journée, une fois le matin et une fois l'après-midi. Ils sont soit en classe, soit en atelier. Ils ont aussi des temps pour le sport et les rendez-vous thérapeutiques. Les jeunes apprennent beaucoup par mimétisme : ils rendent les plus grands qui se sentent valorisés. Une fois par semaine, nous sortons faire un petit chantier espaces verts pour les Restos du Cœur. A l'avenir, j'aimerais vraiment développer les sorties, c'est très valorisant pour les gamins et très formateur. Mais je dois d'abord être sûr d'eux, notamment au niveau de l'autonomie et du comportement. J'essaie le plus possible de sortir les jeunes du cadre de l'établissement. Nous sommes allés ensemble en ville demander un devis pour des pièces chez un commerçant. Nous le faisons de temps en temps et ça se passe toujours bien. Je demande l'avis des jeunes, ce qu'ils apprécient. Quand nous avons acheté des gants, je les ai écoutés. J'essaie de leur faire plaisir si ce n'est pas hors de prix. »

La gestion des conflits

Dimitri doit faire avec les difficultés et le caractère de chacun. « Je fais preuve de douceur quand je pense que c'est la solution, et d'autres fois d'autorité. Il faut trouver le bon équilibre et surtout le bon comportement en fonction de la situation. Je suis très vigilant à ce que personne ne soit mis en danger : un simple tournevis peut faire des dégâts. L'année dernière, j'avais des jeunes plus âgés et physiquement plus imposants. Dès qu'une crise se profilait, j'utilisais la contention pour les calmer. Il faut aussi pouvoir gérer le reste du groupe, d'où l'importance du binôme. »

Certains enfants arrivent le matin et n'ont pas envie de travailler. Mon attitude va dépendre de la leur. Si l'enfant reste dans son coin sans gêner ses camarades, je n'insiste pas, mais il y aura une sanction : en général il devra rester un mercredi après-midi dans l'atelier. Par contre, s'il pose problème, on peut le sortir, il peut même être exclu de l'établissement. Nous avons eu un problème en début de semaine, il a fallu 2h pour calmer le jeune. Exceptionnellement, je suis resté à la cantine pour renforcer l'équipe car on sentait que la situation pouvait dégénérer. Le respect des autres est très important. Je ne suis pas là que pour leur apprendre des gestes techniques. Je ne veux pas qu'ils se comparent entre eux, ils ne sont pas en compétition. Je leur rappelle sans arrêt que chacun va à son rythme en fonction de sa force et de ses capacités. Quand un jeune me dit : « Tom, il a rien fait », je le reprends en lui disant que Tom a travaillé en fonction de ses moyens et qu'il a participé toute la journée. »

Pour calmer un enfant, Dimitri a plusieurs solutions : « la contention, mais aussi proposer une autre activité dans la pièce d'à côté, on peut aussi discuter... L'idée est de l'apaiser et de détourner son attention. Je commence à bien les connaître, à repérer quand quelque chose ne va pas. »



• A retenir

Diplôme : diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS), de niveau II (Bac+3).

Accessible à la VAE (validation des acquis de l'expérience) : Oui

Durée de la formation : 3 ans (en continu ou discontinu) en cours d'emploi ou en formation initiale (« voie directe »).

Suite à la réforme des diplômes du travail social (décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018), le DEETS est maintenant reconnu comme un diplôme de niveau Bac+3 (niveau II).

▶ Baisse des effectifs de 24,5% depuis 2009.

▶ La plupart des ETS en formation sont en cours d'emploi, donc déjà en contrat chez un employeur.

Les diplômes du travail social

Les diplômes de niveau III (Bac+2) sont devenus des diplômes de niveau II (Bac+3). Ce ne sont pas des licences mais des diplômes d'État gradé licence. Cette requalification permet au salarié de passer de la catégorie B à la catégorie A dans la convention collective.

Niveau validé	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2021) ⌚ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.
	Diplômes : CESF	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Bac+3 (niveau II). Diplôme gradé licence (étudiants diplômés en 2020) ⌚ Les titulaires du diplôme de niveau III ne seront pas requalifiés automatiquement. En 2019, aucune possibilité n'est encore évoquée.
Sélection	Bacheliers—scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Parcoursup ⌚ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Etudiants en réorientation et demandeurs d'emploi en reconversion	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Parcoursup ⌚ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Non bacheliers	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Validation des acquis professionnels (VAP) envisagée (en attente de confirmation)
	Apprentissage (Prévoir une double inscription en formation initiale et par voie de l'apprentissage.)	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Parcoursup ⌚ Oral selon les diplômes (Voir pages 10, 11 et 12)
	Salariés en cours d'emploi ou en contrat de professionnalisation dans le domaine du travail social financés par l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ S'inscrire directement auprès des écoles ⌚ Si salarié en CDD mais toujours inscrit comme demandeur d'emploi ou sans employeur financeur, à la date de rentrée en formation, s'inscrire sur Parcoursup et non en formation continue
Coût de la sélection et frais de scolarité universitaire	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Inscription et sélection entre 115€ et 200€ (variable en fonction des écoles (Voir pages 10, 11 et 12) 	
Contribution à la vie étudiante et de campus	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ 90€ Sauf étudiants en formation continue, Étudiants boursiers, Étudiants réfugiés, Étudiants demandeurs d'asile (ou protection subsidiaire) 	
Statut étudiant	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Carte étudiante donne accès à la médecine préventive, clubs de sport, bibliothèque, droit de vote... 	

ParcourSup

⌚ Quand ?

20 décembre	Ouverture de site ParcourSup.fr
22 Janvier	Inscription et formulation des vœux
14 Mars	Dernier jour pour formuler les vœux
3 avril	Dernier jour pour confirmer les vœux. Clôture du dossier.
Mi-mai	Réception des premières réponses
Du 17 au 24 juin	Suspension de la procédure
Fin juin à mi-septembre	Ouverture de la phase complémentaire
Avant fin juillet	Confirmation de l'inscription

⌚ Quelle procédure ?

- ⌚ Les étudiants formulent un vœu en fonction du diplôme souhaité (ASS, ETS, ES, EJE ou CESF) et des sous-vœux permettant de candidater pour telle ou telle école.
- ⌚ Les écoles examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement.
- ⌚ Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent.
- ⌚ Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire.
- ⌚ La mobilité géographique des candidats reste possible, c'est-à-dire qu'un candidat peut s'inscrire dans l'école de son choix partout en France.

⌚ Quels documents fournir ?

- ⌚ État civil,
- ⌚ Coordonnées (sauf si décision d'anonymat),
- ⌚ Parcours scolaire des 5 dernières années,
- ⌚ Diplôme du BAC et notes obtenues. Les personnes ayant un autre diplôme de niveau IV pourront l'indiquer en lieu et place du bac sans transmission des notes.
- ⌚ Bulletins scolaires,
- ⌚ La fiche Avenir (uniquement pour les personnes scolarisées),
- ⌚ Le projet de formation ou lettre de motivation,
- ⌚ CV normalisé

⌚ Quels critères de sélection ?

- ⌚ Les critères de sélection ne sont pas encore connus. Ils seront donnés au niveau national par le ministère en charge du dossier ParcourSup.
- ⌚ Pour les personnes en reconversion sorties du systèmes scolaires, nous ne connaissons pas encore les modalités de sélection (parcours scolaires et bulletins de note seront-ils demandés ? Critères d'expériences?). Procédure pas encore clairement identifiée.
- ⌚ VAP pour un non bachelier : type d'expérience requise pas encore connue.



Twitter : @parcoursup_info



Facebook : @parcoursupinfo



Site internet : etudiant.gouv.fr



Le calendrier peut être susceptible de modifications

Pour les candidats en apprentissage prévoir une double inscription en formation initiale et en voie de l'apprentissage.



Les documents à fournir peuvent être différents pour chaque école et pour chaque région.

Faire un stage pratique pour découvrir le métier ou confirmer un projet ?

- ⌚ La PMSMP (convention de stage) signée entre l'accompagnateur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le Conseil en Evolution Professionnelle pour les salariés du secteur privé ou indépendants), la structure d'accueil et la personne stagiaire.
- ⌚ **Prépasocial.fr** fournit dans sa préparation à la sélection des conventions de stage pratique (3 stages possibles de 2 mois maximum). Coût : 480€ pour la préparation écrite et orale.



Durée de la Formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	⊗ 3 ans
	Diplômes : CESF (nécessité d'avoir le BTS ESF)	⊗ 1 an
Pré-requis pour entrer en formation	Diplômes : ES, ASS, EJE, ETS	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Etre titulaire d'un baccalauréat ⊗ OU être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP au moins de niveau IV ⊗ OU bénéficier d'une validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VAP)
	CESF	⊗ Etre titulaire du BTS ESF
Temps de formation global	ASS	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 1740h + 52 semaines de stages ⊗ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	ETS	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 1200h + 56 semaines de stages ⊗ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	ES	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 1450h + 60 semaines de stages ⊗ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	EJE	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 1500h + 60 semaines de stages ⊗ Les stages ne sont plus rattachés à un domaine de compétences spécifique
	CESF	⊗ 540h + 16 semaines de stages
Passerelles		⊗ Plus aucune année passerelle n'existe
Domaines de compétences		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ 4 domaines de compétences dont deux (le DC3 et le DC4) transférables entre les cinq diplômes ⊗ Un socle de compétences est commun aux cinq diplômes. Certaines compétences des DC1 et DC2 seront partagées. <p><i>Par exemple : favoriser l'expression et l'autonomie des personnes, évaluer une situation, concevoir une intervention, mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation, accompagner une personne, favoriser l'accès aux droits...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Une cinquième fonction apparaît : « Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance »
Echange à l'international		⊗ Possibilité de faire un programme ERASMUS pour certains stages (voir en fonction des écoles et des diplômes)

La répartition des stages

Certains candidats peuvent bénéficier d'un allègement de formation selon les acquis et les expériences professionnelles. Cet allègement peut porter sur la période de formation théorique ou pratique. La période de formation pratique **minimale** est différente en fonction des diplômes.

On ne parle plus de dispense mais de positionnement individuel.

	Durée de la formation pratique pour les candidats effectuant la totalité de la formation	Durée minimale de la formation pratique pour les candidats exemptés en partie
ASS	52 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 44 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
ETS	56 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 48 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
EJE	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
ES	60 semaines : 1ère période : 8 semaines 2ème et 3ème périodes : 52 semaines	DC1 & DC2 : 16 semaines chacun DC3 & DC4 : 8 semaines chacun
CESF	16 semaines (possible sur deux sites qualifiants).	DC1 & DC2 : 3 semaines chacun DC3 & DC4 : 2 semaines chacun

Attention ! Cet allègement est limité à 1/3 du temps de formation (variable en fonction de la situation du candidat).

Les candidats ayant obtenus une VAE partielle = la terminer avant 2020 pour CESF et 2021 pour ETS, EJE, ES, ASS.

Sont dispensés de la formation pratique des domaines DC3 et DC4, les titulaires :

- * DEASS
- * DEETS
- * DEEJE
- * DEES
- * DECESF



Plus d'année passerelle pour les ME en 1 an. Ils devront faire la formation sur 2 ans comme n'importe quel bachelier.

Rémunération pendant la formation



► Demandeur d'emploi

① J'ai l'allocation chômage (ARE) au moment de l'entrée en formation :

Rémunération

Allocation chômage (AREF)

+

possibilité de rémunération de fin de formation (RFF) qui prend le relais de l'AREF quand les droits au chômage sont épuisés. Cette allocation est forfaitaire avec un certain plafond.

Conditions pour percevoir la RFF

- ⇒ La formation doit figurer dans la liste des métiers en tension de la région où le candidat a réussi le concours.
- ⇒ La personne doit percevoir l'allocation chômage (ARE) le premier jour d'entrée en formation.



En Bourgogne Franche Comté et en Rhône Alpes :

Educateur Spécialisé (ES), Educateur de Jeunes Enfants (EJE), Educateur Technique Spécialisé (ETS), Assistant de Service Social (ASS) et Conseiller en économie Sociale et Familiale (CEESF) font partie des métiers en tension. C'est pourquoi ils peuvent déclencher la RFF (Rémunération de Fin de Formation).

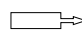
Plus d'information sur la RFF et la rémunération des stagiaires voir sur notre site


mip-louhans.asso.fr

Rubriques :
[Financement/par types de financement/ Rémunération des stagiaires](#)

② Je n'ai pas l'allocation chômage en entrant en formation :

 **Gratuité de la formation mais aucune rémunération.**

 Contrat d'apprentissage

 Contrat de professionnalisation

Voir notre site :

www.mip-louhans.asso.fr

Rubrique :

[« financement »](#) puis [« par types de financement »](#)

Formalités d'inscription

► Sélection pour le diplôme d'État Educateur Technique Spécialisé

Organisme	Salariés en cours d'emploi		Demandeurs d'emploi et les scolaires		
	Dates d'inscription	Mode de sélection	Parcoursup	Epreuve orale	Coût
IRTESS de Dijon 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 41 www.irtess.fr	Dossier à envoyer de janvier à juin	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un formateur	Inscription et sélection : 200€
IRTS 1 rue Alfred de Vigny CS 52107 25051 BESANCON 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr	Même dates que Parcoursup : de janvier à juin	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury devrait être composé d'un professionnel et d'un formateur.	Sélection : 115€
ARFRIPS 10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON 04 78 69 90 90 www.arfrips.fr	Normalement entre janvier et juin	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Pas de documents spécifiques à envoyer	Jury composé d'un professionnel et d'un psychologue	Devrait être entre 170€ et 180€.

